



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 février 2018

n° 021-18 C

Objet : RD - Cession à paiement différé du parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry-Grand Lac Economie

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Tumar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Mustapha Hamadi à Christine Dioux - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Xavier Dullin - de Benoît Perrotton à Dominique Mornand

- conseillers excusés : 11

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Bernadette Laclais - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Philippe Trepier - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 février 2018

délibération n° 021-18 C

objet **RD - Cession à paiement différé du parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry-Grand Lac Economie**

Xavier Dullin, président, rappelle que la Communauté d'agglomération n'est plus compétente en matière de développement économique depuis le 1^{er} juillet 2017, la compétence ayant été transférée à Chambéry-Grand Lac Economie.

Plusieurs délibérations relatives aux cessions à paiement différé des zones d'activités économiques à Chambéry-Grand Lac Economie ont été prises en 2017. Le parc d'activités de la Cassine, compte tenu d'incertitudes et de la finalisation du zonage des parcelles, n'avait pas fait l'objet d'une cession. Dans cet intervalle, sa gestion a été assurée par la Communauté d'agglomération dans son budget général.

Il est désormais nécessaire de procéder à la cession à paiement différé du parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry-Grand Lac Economie. Cette dernière cession permet d'achever le transfert de l'ensemble des terrains acquis par l'agglomération à des fins de développement économique.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux cessions immobilières,

Vu, les délibérations du Conseil communautaire n° 276 C du 13 juillet 2017, n° 288-17 C du 7 septembre 2017 et n° 321-17 C du 26 octobre 2017 de cessions à paiement différé des zones d'activités économiques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu les avis de la Direction de l'immobilier de l'État,

Vu l'avis de la commission des finances du 30 janvier 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la cession à paiement différé, à Chambéry-Grand Lac Economie, du parc d'activités économiques de la Cassine et du foncier appartenant à Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans cette zone, conformément au détail parcellaire annexé. Ces ventes seront réparties en autant d'actes authentiques que nécessaire,

Article 2 : **confirme** que le mécanisme de paiement différé se traduira par un versement des sommes dues à Chambéry métropole - Cœur des Bauges au fur et à mesure de la vente du foncier,

Article 3 : **demande** à l'EPFL le transfert à Chambéry-Grand Lac Economie des conventions de portage foncier en cours sur le parc d'activité de la Cassine à Chambéry,

Article 4 : **sollicite** le trésorier principal municipal de Chambéry pour procéder aux opérations comptables nécessaires,

Article 5 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment les différents actes de transfert de propriété.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 021-18 C

Objet de l'acte : RD - Cession à paiement différé du parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 5 - Autres

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe : Liste des parcelles;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20645H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20645H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018